



BAC PRO SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE

A1 : Activité de soutien et d'aide à l'intégration

G2 : Gestion de patrimoine locatif

CARCADO-SAISSEVAL

Les objectifs

Le titulaire du baccalauréat professionnel «Services de Proximité et Vie Locale» est un professionnel qui peut s'adresser à différents publics (enfants, adolescents, locataires, habitants d'un quartier, usagers d'un service public, clients d'un service commercial, etc...).

Il y a des activités d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement administratif et de médiation sociale.

A1 : Activités de soutien et d'aide à l'intégration

- Accompagnement de publics aux demandes spécifiques
- Animation des dispositifs d'information ou de point d'écoute
- Organisation et animation d'action en direction de certains publics

G2 : Gestion du patrimoine locatif

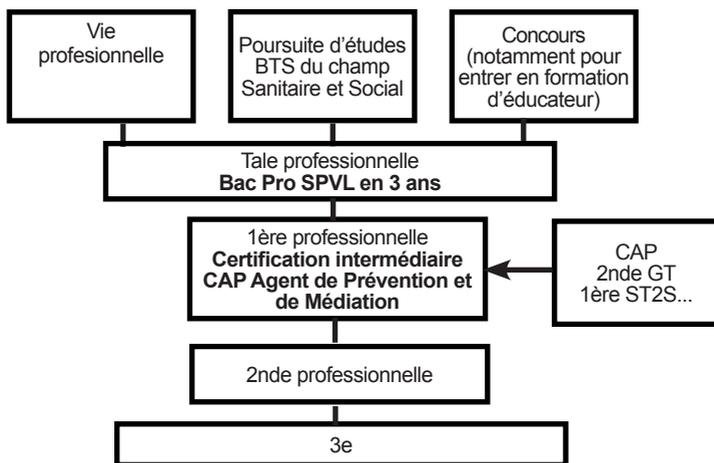
- Attribution des logements
- Location et suivi des familles
- Gestion technico-administrative des logements
- Valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement

Bac Pro SPVL

Pour une inscription :
téléchargez le dossier
sur www.carcado-saisseval.com
ou contactez le lycée
au 01 45 48 43 46

Qualités requises :

- Aptitudes au travail d'équipe, à la communication, à la relation (être attentif et respectueux envers les autres),
- Capacités à travailler avec soin et rigueur,
- Capacités d'initiative, d'écoute, d'observation,
- Capacité d'analyse des situations,
- Goût pour les relations humaines, sens des responsabilités et de l'organisation.



La formation

Enseignement général :

Français
Histoire Géo
ECJS
Maths
Anglais
Espagnol
Arts appliqués
EPS

Enseignement professionnel :

Prévention Santé Environnement
Environnement social
Cadre juridique
Milieu professionnel et cadre d'intervention
Techniques de communication et de médiation
Travaux professionnels A1
Travaux professionnels G2

Accompagnement personnalisé pour permettre à l'élève de confirmer son projet professionnel et d'améliorer ses méthodes de travail.

Les stages

La durée de stage est de 23 semaines réparties sur les trois années de la formation. Chaque période ne peut pas être inférieure à 3 semaines. Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant de CAP ou de 2nde GT) la durée est ramenée à 16 semaines.

Les périodes de formations en milieu professionnel sont intégrées au parcours de formation : complémentarité de la formation, acquisition de compétences, développement de l'autonomie et de la responsabilité.

La validation de la formation

Epreuves en CCF (contrôle en cours de formation).

